

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE D'ETHYLE MIN. 99,5%

Version 3.0 Date d'impression 29.07.2023

Date de révision 28.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACETATE D'ETHYLE MIN. 99,5%

 Nom de la substance
 : acétate d'éthyle

 No.-Index
 : 607-022-00-5

 No.-CAS
 : 141-78-6

 No.-CE
 : 205-500-4

No. enr. REACH EU : 01-2119475103-46-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été

identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à

cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne

sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Reactolab SA Route

Cantonale 10 1077 Servion

Téléphone : +41 (0)21 903 32 32

Téléfax : -

Adresse e-mail : info@reactolab.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique

CH-8032 ZÜRICH

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008						
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger			
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225			
Irritation oculaire	Catégorie 2		H319			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-

chimiques

Se référer à la section 9/10 pour les informations

physicochimiques.

Effets potentiels sur

l'environnement

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à

l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre

les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des



vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention : P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Stockage : P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

· acétate d'éthyle

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
acétate d'éthyle			



607-022-00-5 100 H225 No.-Index Flam. Liq.2 Eye Irrit.2 No.-CAS : 141-78-6 H319 STOT SE3 H336 : 205-500-4

No.-CE : 01-2119475103-46-xxxx No. enr.

FUH066 REACH EU

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement

tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en

> cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter

un médecin après toute exposition importante.

peau

En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec : Rincer immédiatement par l'abondance de l'eau, aussi sous les les yeux

paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter

immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les

urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une

> personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler

immédiatement un médecin.

Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut

> provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatique, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les

symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les

effets pour la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3.

Traitement : Traiter de façon symptomatique.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et

se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit est insoluble et flotte sur

l'eau.

Produits de combustion

dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de

protection particuliers des

pompiers

Conseils supplémentaires :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.L'échauffement

provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les

vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les

égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de

diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).



Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

aires de stockage et les conteneurs

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; Matières plastiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Classe de feu

: S'entflamment très facilement et se consument très

rapidement; Pec < 21°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un

endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne)

: 3 Substances liquides inflammables



7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une

particulière(s) vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 734 mg/m3, 200 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 1468 mg/m3, 400 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 734 mg/m3, 200 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 1468 mg/m3, 400 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec : 63 mg/kg p.c./jour

la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, : 367 mg/m3

Inhalation

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 734 mg/m3, 200 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 367 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 734 mg/m3, 200 ppm

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact : 37 mg/kg p.c./jour

avec la peau

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Long-terme, Ingestion : 4,5 mg/kg p.c./jour



Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 0,24 mg/l

Eau de mer : 0,024 mg/l

Libérations intermittentes : 1,65 mg/l

STP : 650 mg/l

Sédiment d'eau douce : 1,15 mg/kg

Sédiment marin : 0,115 mg/kg

Sol : 0,148 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 200 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm, 734 mg/m3 Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) 400 ppm, 1.468 mg/m3 Indicatif

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME): 200 ppm, 730 mg/m3

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL) 400 ppm, 1.460 mg/m3

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire



Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre

respiratoire.

Protection respiratoire conforme à EN 141.

Type de filtre recommandé : A

En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de

respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que

le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.

Délai de rupture : >= 1 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : fruité

Seuil olfactif : 50 ppm

Point/intervalle de fusion : -84 °C

Point/intervalle d'ébullition : 70 - 78 °C

9/22 FF



: Le produit est un liquide, voir section 9.2. Inflammabilité (solide, gaz)

11,5 %(V)

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 2,1 %(V)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: -4 °C Point d'éclair

Température d'auto-

inflammation

: 427 °C (1013 hPa)

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Température de

décomposition auto-accélérée

(TDAA)

Donnée non disponible

Non applicable substance / du mélange est non-polaire / pН

aprotique

Viscosité

Viscosité, dynamique 0,44 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Temps d'écoulement Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité 61 g/I (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Taux de dissolution Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,68 (25 °C)

Stabilité de la dispersion Donnée non disponible

Pression de vapeur 98,30 hPa (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

0,9 g/cm3 (20 °C) Densité

Masse volumique apparente Donnée non disponible

Densité de vapeur relative 3,04 (1 bar)

800000000388 / Version 3.0 10/22 FR



Caractéristiques de la particule Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est

possible.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs très inflammables.

Taux d'évaporation : 4,3

(Acétate de butyle = 1)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec: Oxydants forts La formation des

mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts, Bases. Peroxydes, Amines,

Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de : Acide acétique, Ethanol, En cas d'incendie: Oxydes de carbone

décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit
Irritation
Peau



Résultat : Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité

de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir

comme conséquence une dermatite.

Yeux

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : 4934 mg/kg (Lapin, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

CL0 : 29,3 mg/l (Rat; 4 h; vapeur)

LCLo : > 6000 ppm (Rat, mâle et femelle; 6 h; vapeur)

Dermale

DL50 : > 20000 mg/kg (Lapin, mâle)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) Dégraisse la peau ce qui peut

causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une

dermatite.

Yeux

Résultat : Irritation modérée des yeux (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon

d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

FR



Toxicité pour la reproduction

: Pas toxique pour la reproduction

Génotoxicité in vitro

Résultat

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique)

(OCDE ligne directrice 473)

négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella

typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat

négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Hamster chinois,

mâle et femelle) (Oral(e);) (OCDE ligne directrice 474)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation

Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer

somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Remarques

: Donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL LOAEL 900 mg/kg3.600 mg/kg

(Rat)(Oral(e); 90 - 92 jr)

NOEC

: 350 ppm

(Rat)(Inhalation; 94 jr; 5 jours/semaine)

LOEC

350 ppm

(Rat)(Inhalation; 94 jr; 5 jours/semaine)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers

13/22 FF



Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de

perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	acétate d'éthyle	NoCAS 141-78-6				
	Toxicité aiguë					
	Poisson					
CL50	: 230 mg/l (Pimephales promelas; 96 EPA)	h) (Essai en dynamique; US-				
To	xicité pour la daphnie et les autres invertébr	és aquatiques				
CE50	: 610 mg/l (Daphnia magna; 48 h)					
CE50	165 mg/l (Daphnia cucullata (Daphn	ie); 48 h)				
	algue					
CE50 NOEC	: 5600 mg/l (Desmodesmus subspication (Essai en statique; Point final: Taux > 100 mg/l (Desmodesmus subspication (Essai en statique; Point final: Taux directrice 201)	de croissance; DIN 38412) atus (algues vertes); 72 h)				
	Bactérie					
EC10	: 1650 mg/l (Photobacterium phospholuminescentes); 15 min) (Essai en st					
CE50	croissance) 5870 mg/l (Photobacterium phospholuminescentes); 15 min) (Essai en st croissance)					
	14/22					



Toxicité	chronique
IONIOILO	omonique

Poisson

NOEC : > 9,65 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 32 jr)

Invertébrés aquatiques

NOEC 2,4 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr) (Essai en semi-

statique; OCDE Ligne directrice 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Données pour le produit

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

acétate d'éthyle

No.-CAS 141-78-6

Composant: acétate d'éthyle Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

Biodégradabilité

Résultat : 79 % (par rapport à: Demande Biochimique en Oxygène; Durée

d'exposition: 20 jr)(OCDE ligne directrice 301D)Facilement

biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acétate d'éthyle	NoCAS 141-78-6

Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,68 (25 °C)

: BCF: 30; (3 jr) Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

15/22 FF



Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Mobilité

Eau : modérément soluble

Air : Légèrement volatile, se disperse rapidement dans l'air.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0,1% ou plus.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation

endocrinienne pour l'environnement.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

Potentiel de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation

endocrinienne pour l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	acétate d'éthyle	NoCAS 141-78-6
- Composanti	acctate a cury to	

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire

conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit



de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux

déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur

contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les

exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen

d'élimination des déchets

: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait

l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1173

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACÉTATE D'ÉTHYLE
RID : ACÉTATE D'ÉTHYLE
IMDG : ETHYL ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro

d'identification du danger; Code de

restriction en tunnels)

3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro

d'identification du danger)

3; F1; 33

IMDG-Classe : 3

(Étiquettes; No EMS)

3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II RID : II IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non



Dangereux pour l'environnement selon RID : non Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CPID : 296156-53

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (2015 détermineé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

Ordonnance sur la protection de l'air

OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques:

Annexe : Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses

Autres réglementations : Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes

travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance

du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes

(822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de

moins de 18 ans.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Composant: acétate d'éthyle No.-CAS 141-78-6

EU. REACH, Annexe : Point n°:, 40; Listé



XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n°:, 3; Listé

Suisse. VOC

Ordonnance, Annexe 1

(Substances)

Numéro de tarif: 2915.3100

État actuel de notification acétate d'éthyle:

Source réglementaire Notification Numéro de notification

AICS OUI ONT INV OUI TCSI OUI

TH INV OUI 55-1-01777 TH INV OUI 2915.31

VN INVL OUI

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

AU AIICL Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage



CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

DSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure

des substances

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS (JP) Japon. Liste des lois Kashin-Hou

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques

IECSC Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP) Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR) Corée. Inventaire des produits chimiques existants

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAELdose minimale avec effet nocif observéLOELdose minimale avec effet observé

NDSL Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure

des substances

NLP ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC concentration sans effet nocif observé

NOAELdose sans effet nocif observéNOECconcentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

NZIOC Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario

PBT persistant, bioaccumulable et toxique

PHARM (JP) Japon. Liste des pharmacopées

PICCS (PH) Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances

chimiques

PNEC concentration prédite sans effet N° REACH Autor. REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

ConsDemAutor.

N° UK REACH Autor. UK REACH - Numéro d'autorisation

N° UK REACH UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes

ConsDemAutor. d'autorisation

UK REACH-Reg.No UK REACH Registration Number

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles



SVHC substance extrêmement préoccupante

TCSI Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants

TH INV Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

TSCA USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques

UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de

réaction complexes ou matières biologiques

VN INVL Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références

bibliographiques et sources de données

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour

la classification

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de

la combinaison de méthodes de calcul et si possible de

données de test.

Informations de

formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données

de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification

qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les

propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent

document.

|| Indique la section remise à jour.



N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDemAut or.	Groupe d'utilisat eurs principa ux (SU)	Secteur d'utilisa tion (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environn ement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécificati on
1	Fabrication de la substance	NA	3	8	NA	1, 2, 8b	1	NA	ES1389
2	Distribution de la substance	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1393
3	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	NA	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES1391
4	Utilisation dans les revêtements	NA	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 13, 15, 9, 14	4	NA	ES18795
5	Utilisation dans les revêtements	NA	21	NA	1, 9a	NA	8a	NA	ES1408
6	Utilisation dans les revêtements	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8d	NA	ES1404
7	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	3	NA	NA	2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES13890
8	Utilisation dans les agents de nettoyage	NA	22	NA	NA	2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13	8a	NA	ES13892
9	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	21	NA	27	NA	8a, 8d	NA	ES8754
10	Utilisation dans les produits agrochimiques	NA	22	NA	NA	2, 4, 8a, 8b, 11, 13	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES8752
11	Utilisation en tant que lubrifiant	NA	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 20	8a	NA	ES13896
12	Utilisation dans des laboratoires	NA	3	NA	NA	15	4	NA	ES1402
13	Utilisation dans des laboratoires	NA	22	NA	NA	15	8a	NA	ES1406
14	Utilisation comme agent d'extraction et/ou comme agent de fabrication	NA	3	9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1, 4	NA	ES1395